



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire des communes de Laconnex et Bernex.

du 13 avril 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Laconnex du 10 février 1976 ;

vu l'accord de la commune de Bernex du 14 octobre 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

A. Les tenants et aboutissants des artères dénommées par l'ACE du 15 décembre 1971 sont fixés comme suit :

3. Route des Rupettes 28816
Part de la place du Four-Banal et aboutit à la route de Chancy.
4. Route de la Parraille 26743
Part de la Vy-Neuve et aboutit à la limite communale de Soral (route des Lolliets).
5. La Vy-Neuve 26840
Fait suite à la route de Laconnex (jonction avenue de Cavoitane/rue de la Maison-Forte) et aboutit au début de la route de Sézegnin (jonction route de Forestal).

./.

Séance du 13 avril 1976

6. Place du Four-Banal CV-26620
Au centre du village et au carrefour des rues de la Maison-Forte, route du Coteau, route du Lavoir, route de l'Eaumorte, route des Rupettes.
7. Rue de la Maison-Forte CV-26700
Part de la jonction route de Laconnex/avenue de Cavoitanne/La Vy-Neuve pour aboutir à la place du Four-Banal.
8. Chemin des Méandres (nom d'un ancien cours d'eau disparu)
Part de la rue de la Maison-Forte et aboutit à la route du Coteau. CV-26727
9. Route du Coteau CV-26522
Part de la route de Soral et aboutit à la place du Four-Banal.
10. Chemin des Quarts CV-26794
Sans issue, part de la route du Coteau en direction nord-est.
11. Chemin des Ecoliers CV-26581
Part de la route du Coteau pour se continuer sur le territoire de la commune de Soral.
12. Route du Lavoir CV-26697
Part de la place du Four-Banal et aboutit à l'intersection de la route de l'Eaumorte et du chemin de Mollaz.
13. Ruelle du Bossattier CV-26483
Part de la place du Four-Banal pour aboutir d'une part à la route du Lavoir, d'autre part, à la route de l'Eaumorte.
14. Route de l'Eaumorte CV-26573
Part de la place du Four-Banal et aboutit à la route de la Parraille.
15. Avenue de Cavoitanne CV-26476
Part de la limite communale de Bernex et aboutit à la jonction route de Laconnex/La Vy-Neuve/rue de la Maison-Forte.

B. Artères dont la dénomination est officialisée par le présent arrêté

Il est donné les noms de :

16. Chemin de la Feuillée (lieudit)
A l'artère partant du chemin de la Douane (Bernex) et aboutissant à la route du Coteau.

17. Chemin des Mouilleuses (lieu-dit) CV-16314
A l'artère partant du chemin de la Douane (limite communale de Bernex) et aboutissant à la rue de la Maison-Forte.

C. Nouvelles dénominations

Il est donné les noms de :

2. Route de Laconnex CV-22365
Au tronçon de la route cantonale - portant jusqu'à ce jour l'appellation route de Sézegnin - compris entre la route de Chancy (Bernex) et le début de La Vy-Neuve (jonction avenue de Cavoitanne/rue de la Maison-Forte).
18. Chemin de Chaterin (lieu-dit) CV-55670
A l'artère partant de la route de Soral et aboutissant au chemin de la Feuillée.
19. Chemin de Devens (lieu-dit) CV-55689
A l'artère, sans issue, partant de La Vy-Neuve (stand) en direction nord.
20. Chemin des Essiers CV-55697
A l'artère, sans issue, partant de la Vy-Neuve en direction nord-ouest.
21. Chemin des Etaillies (lieu-dit) CV-55700
A l'artère partant de La Vy-Neuve et aboutissant à la route des Allues (Eaumorte) en longeant l'Eaumorte.
22. Chemin de Ferraz (lieu-dit) CV-55719
A l'artère partant de la route des Rupettes et aboutissant à l'Eaumorte (chemin des Etaillies).
23. Chemin de La-Loi (ancien nom local) CV-55727
A l'artère partant de La Vy-Neuve et aboutissant à la route des Allues.
24. Chemin de Mollaz (lieu-dit) CV-55735
A l'artère nouvellement créée sur l'ancien cours de l'Eaumorte partant de La Vy-Neuve et aboutissant au chemin des Ecoliers.
25. Chemin des Raforts (ancien nom local) CV-55743
A l'artère, sans issue, partant de la route de la Parraille en direction sud-ouest et aboutissant à la limite communale de Soral.

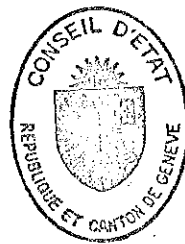
Séance du 13 avril 1976

26. Chemin des Reblets (lieu-dit) CV-55751
A l'ancien "chemin de la Chaumière", sans issue, partant de la rue de la Maison-Forte en direction sud-est.
27. La Vy-du-Chien (ancien nom local) CV-55760
A l'artère, sans issue, partant du chemin des Ecoliers et traversant la route du Coteau en direction nord-est.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er juin 1976.

Communiqué à :

Travaux	5 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	1 ex.
Cadastre	1 ex.
Sautier	3 ex.
Chancellerie	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Holland